

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE NUMERO 05-2024

Séance du 24 juin 2024 à 19 heures 45 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

M. COTTEY Romain, Mme DESCOURS Christine, M. DUBOST Fabrice, Mme GAILLETON Sophie, Mme GINOUX Céline, M. KANDZIORA Frédéric, M. LECOUFFE Mehdi, Mme MICHIEL Christiane, M. PAGNON Jérémie, Mme THIVOLLE Marie Monique, M. VILLERMET Thomas

Absent(s) :

Mme BOSSUYT Julie

Excusé(s) :

M. BAUER Franck, Mme BREVET Valérie, M. RICHARD Franck

Secrétaire de séance : Mme GAILLETON Sophie

Président de séance : Mme THIVOLLE Marie Monique

1-Approbation du procès-verbal numéro 4 du 27 mai 2024

Madame le Maire demande l'approbation du procès-verbal numéro 04-2024 du 27 mai 2024. Le procès-verbal n'appelant aucune objection est approuvé à l'unanimité.

2 – Présentation du devis pour le changement du site internet et délibération pour l'accepter

Madame le Maire demande à Monsieur MONTI de présenter les prestations incluses dans son devis pour la création du site web de la mairie sur un environnement sécurisé et sauvegardé.

Il propose un site hébergé accessible sur ordinateur, mobile ou tablette.

Après acceptation du devis, il établira une première maquette qui sera présentée au conseil municipal.

Après la présentation, Madame le maire demande au conseil municipal de délibérer pour accepter le devis d'un montant total de 2780 €HT - 3336.00 €TTC décomposée comme suit :

- Intégration du site : 2 250.00 €HT soit 2 700.00 €TTC
- Maintenance annuelle : 450.00 €HT soit 540.00 €TTC
- Hébergement du site avec gestion du nom de domaine : 80.00 €HT soit 96.00 €TTC

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Accepte la proposition de la société MONTI IT d'un montant de 3 336.00 €TTC inclus une maintenance annuelle et l'hébergement du site.
- Autorise Madame le maire à signer le devis et tout document utile à cette affaire,
- Dit que la validation définitive de la maquette du site sera effectuée par la commission communication.

3 Délibération : mise à jour du tableau des emplois

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24 janvier 2022,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- la modification du poste Secrétaire de mairie qui devient Secrétaire général de Mairie pour les cadres d'emplois suivants : adjoint administratif et rédacteur, sans modification de la durée hebdomadaire.
- la modification de l'emploi non permanent suivant : entretien voirie-bâtiments du cadre d'emplois des agents techniques à 35 heures hebdomadaires modifié pour une durée hebdomadaire à 17h30.
- la suppression de l'emploi non permanent entretien voirie bâtiments du cadre d'emplois des agents techniques d'une durée hebdomadaire de 11h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la proposition du maire
- FIXE le nouveau tableau des emplois permanents et non-permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe,

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET
AU 01 JUILLET 2024

Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
<u>Service administratif</u> Secrétaire général de mairie	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs (35h / semaine) Cadre d'emplois des rédacteurs (35h/semaine)
<u>Service technique</u> Service technique (voirie, entretien bâtiments, espaces verts...)	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques (35h / semaine)
Entretien des locaux (ménage mairie)	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques (2 h /semaine)

TABLEAU DES EMPLOIS NON-PERMANENTS A TEMPS COMPLET
A COMPTER DU 01 JUILLET 2024

Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
<u>Service technique</u> Entretien voirie/bâtiments	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques (17h30 / semaine)

4 – Délibération : acceptation du devis du Centre de Gestion de l'Ain pour le classement des archives communales

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les archives communales doivent être conservées et classées conformément au code du patrimoine. Les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Elle présente donc un devis du centre de gestion de l'Ain d'un montant de 8 750 euros pour 35 jours de travail.

Conformément à la procédure, ce devis a été envoyé aux Archives Départementales pour un avis technique.

La proposition du centre de Gestion étant respectueuse du cadre règlementaire, la directrice des Archives départementales a émis un avis favorable.

Madame le Maire informe le conseil que le département peut octroyer une aide financière à hauteur de 45% de la dépense totale soit 3500 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le devis et de demander une aide financière au département de l'Ain.

Vu les articles L211 à L212 du Code du Patrimoine,

Vu l'article L2321-2,2° du Code Général des Collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le devis du Centre de Gestion d'un montant de 8 750 euros,
- Autorise Madame le Maire à signer ce devis,
- Autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département de l'Ain.

5 – Délibération : encaissement des chèques de la vente de bois

Madame le Maire informe le conseil municipal que des lots de bois ont été attribués et demande à l'assemblée d'accepter l'encaissement des chèques :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'attribuer les lots suivants aux demandeurs, à savoir :
 - Madame PEUPIER Sandrine :33 euros
 - Monsieur HAON Michael : 30 euros
 - Monsieur CHATELUS Jean-Pierre : 102 euros
 - Monsieur PEREZ : 130 euros
- AUTORISE l'encaissement des chèques d'un montant total de 295 euros

6 - Délibération pour l'encaissement d'un chèque de remboursement d'Orange et restitution de cette somme au SIVOS

Madame le maire informe le Conseil de la réception d'un chèque de la société Orange d'un montant de 35.64 € établi à l'ordre de la commune.

Ce chèque est une restitution de trop versé suite à une renégociation du contrat de l'école par le SIVOS de

Mogneneins Peyzieux-sur-Saône afin de changer le nom du titulaire de la ligne (ligne qui était toujours attribuée à la commune de Peyzieux-sur-Saône). Les factures étaient bien adressées au SIVOS qui les réglait.

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation d'encaisser ce chèque puis de restituer la somme au SIVOS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Autorise l'encaissement de ce chèque ORANGE

- Autorise Madame le Maire à mandater la somme perçue au SIVOS de Mogneneins Peyzieux-sur-Saône.

7 – Mise au point des tours de garde pour les élections du 30 juin et du 7 juillet

Les tours de garde pour les élections législatives sont finalisés.

8- Présentation du rapport d'activité 2023 de la communauté de communes

Madame le maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2023 de la communauté de communes.

Elle indique qu'il est disponible en mairie.

9- Questions diverses

Travaux :

- Fauchage des accotements (broyeur et débrouailleuse).
- Tonte
- Dépôts sauvages : canapés, dépôts sur le chemin de desserte de la SNCF, à Port de Mûre et récemment une voiture brûlée qui a été signalée à la gendarmerie.
- Fleurs : l'arrosage est à faire régulièrement (au moins une fois par semaine voire deux en cas de fortes chaleurs). Madame Christine DESCOURS informe que des fleurs ont été volées dans les bacs sur le parking de la mairie.
- Installation des panneaux électoraux.

Communauté de communes : Une réunion de chantier pour la remise en état du terrain de la lagune s'est tenue le 20 juin 2024. Le portail sera laissé à la commune.

Sophie GAILLETON demande l'avancement du projet de champ photovoltaïque : Madame le Maire répond qu'il faut attendre la réhabilitation complète du site.

La fête de la Voie Bleue aura lieu le samedi 6 juillet 2024 à partir de 14 heures au Port à Thoisy.

Urbanisme : Quatre permis de construire de maisons individuelles ont été accordés.

SIVOS/ Ecole : Le Conseil d'école du 18 juin s'est bien déroulé : bien que le nombre d'élèves à la rentrée soit en baisse (150 élèves inscrits), la 7^{ème} classe est conservée.

La prochaine réunion du SIVOS est prévue le 1^{er} juillet et le pot avec le personnel du SIVOS aura lieu le 5 juillet.

L'assemblée générale du sou des écoles est programmée le vendredi 6 septembre à 20 heures à la salle des fêtes de Mogneneins.

Divers :

- Les travaux de remise en état du chemin rural par la SNCF devrait avoir lieu prochainement. La réunion de bornage avec le géomètre est fixée au mardi 2 juillet 2024 à 9h30.
- Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame la Préfète a pris un arrêté en date du 27 mai 2024 portant déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement du plan de gestion d'enlèvement de la Jussie, plante invasive, sur la Bresse, la Dombes et le Val de Saône porté par le conseil départemental de l'Ain. Ce plan de gestion s'étale sur 10 ans et permet au maître d'ouvrage de bénéficier d'une servitude de passage pour les travaux nécessaires à la lutte contre l'invasion.
- Tour de l'Ain : nous avons réceptionné une demande de Alpes Vélo concernant le passage de la course cycliste sur notre commune. Il est nécessaire de prévoir des signaleurs aux intersections dont certaines ont été oubliées dans le plan. Madame Céline GINOUX et Monsieur Romain COTTEY se portent volontaires pour bloquer les intersections entre 11h45 et 14 heures. Madame Sophie GAILLETON se porte également volontaire en fonction de ses impératifs personnel : *depuis la réunion, elle nous indique qu'elle ne pourra pas être présente. Toutefois, les plans de course nous ont été communiqués, la seule intersection qui concerne la commune et celle de la RD933 et de la RD75d (où il demande un signaleur).*
- Madame THIVOLLE rappelle que l'association l'Outil en Main du Val de Saône basée à Guéreins propose d'initier les jeunes aux métiers manuels.
- Madame le maire informe le conseil avoir reçu une demande de subvention de l'Ecole de musique Trois Rivières et propose de ne pas y donner une réponse favorable.

Fait à Peyzieux-sur-Saône

La secrétaire de séance,

Sophie GAILLETON



Le Maire

Marie Monique THIVOLLE

